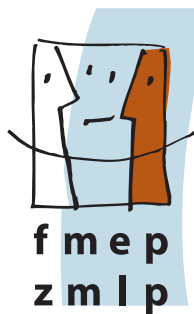


**ASSOCIATIONS
PÉDAGOGIQUES
D'ENSEIGNANTS
DE TOUS LES NIVEAUX
SCOLAIRES**

4500
enseignants
nous font déjà
confiance



MA FÉDÉRATION

C'est 12 associations professionnelles
Policiers – Enseignants – Juges – HEVs
Voirie – Fonction publique – Retraités

ADHÉREZ À LA FMEP

Elle est le **PORTE-PAROLE** de tous les partenaires sociaux auprès de votre employeur

1 Pourquoi ?

- Faire partie du plus grand Partenaire Social de l'Etat du Valais
- Etre solidaire avec mes collègues
- Etre entendu, défendu et soutenu

• Conclure une assurance perte de gain maladie indispensable les 4^{es} années de service à un tarif attractif

2 Mes avantages

- Bénéficier d'une protection juridique
- Bénéficier d'un fond de secours (aide financière en cas de besoin)
- Bénéficier de nombreux rabais :
 - Migrol (4ct le litre d'essence),
 - BCVs (taux hypothèque, etc.),
 - CSS (assurance perte de gain maladie et complémentaire)
 - et bien d'autres encore sur www.fmep.ch

• Cadeau de bienvenue en souscrivant une adhésion dans les 60 jours après mon entrée en service



Oui, j'adhère Détail sur les cotisations au verso

Nom
Name

Profession
Beruf

E-mail (lisible)
E-mail (lesbar)

Lieu et date
Ort und Datum

Contactez-moi

Prénom
Vorname

Adresse
Adresse

Date de naissance
Geburtsdatum

Signature
Unterschrift

FMEP

Fédération des Magistrats, des Enseignants
et du Personnel de l'Etat du Valais
Pré-Fleuri 9
CP 503 - 1951 Sion
Tél. 027 323 40 43
Fax 027 323 40 50
www.fmep.ch - fmep@netplus.ch

**Cadeau de bienvenue
si adhésion
dans les 60 jours**

3 Informations utiles

Congés spéciaux

Congé maternité	16 semaines
Congé adoption	12 semaines
Congé paternité	10 jours
Congé parental	10 jours
Congé pour maladie ou accident d'un membre de la famille	5 à 10 jours selon le degré de gravité
Mariage	6 jours
Déménagement	1 jour
Décès	½ à 5 jours selon le lien de parenté

Offre Croix rouge pour la garde des enfants malades

Salaires assurés en cas de maladie

ANNÉE DE SERVICE	NOMBRE DE JOURS À L'ETAT	NOMBRE DE JOURS DANS LE PRIVÉ
la 1 ^{re} année de service	180 jours assurés	720 jours
La 2 ^e année de service	240 jours assurés	720 jours
La 3 ^e année de service	360 jours assurés	720 jours
Dès la 4 ^e année de service	405 jours assurés	720 jours



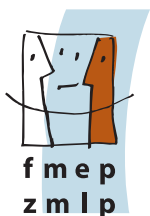
L'Etat vous assure moins que le privé!

Contactez la Fédération:
027 323 40 43 - fmep@netplus.ch

Mon niveau d'enseignement détermine mon association professionnelle et me permet de bénéficier de tous les avantages FMEP

Merci de mettre une croix dans votre niveau d'enseignement

<input type="checkbox"/> Ecole primaire Degrés 1H à 8H  Société Pédagogique Valaisanne www.spval.ch Cotisations: Fr. 30.-/mois	<input type="checkbox"/> Secondaire I Degrés 9CO à 11CO  www.aveco.ch Cotisations: Fr. 30.-/mois	<input type="checkbox"/> Secondaire II  Association Valaisanne des Professeurs de l'Enseignement Secondaire II  Walliser Verband der Mittelschullehrer www.avpes.ch Cotisations: Fr. 27.-/mois	<input type="checkbox"/> Formation professionnelle supérieure  www.aeps-vhbw.ch Cotisations: Fr. 18.-/mois
		<input type="checkbox"/> Secondaire II professionnelle  www.avep-wvbu.ch Cotisations: Fr. 20.-/mois	



FMEP
Fédération des Magistrats, des Enseignants
et du Personnel de l'Etat du Valais
Pré-Fleuri 9
CP 503 - 1951 Sion